15 Novembre 1984

N°5

L'ÉCHO DE BÉRUS

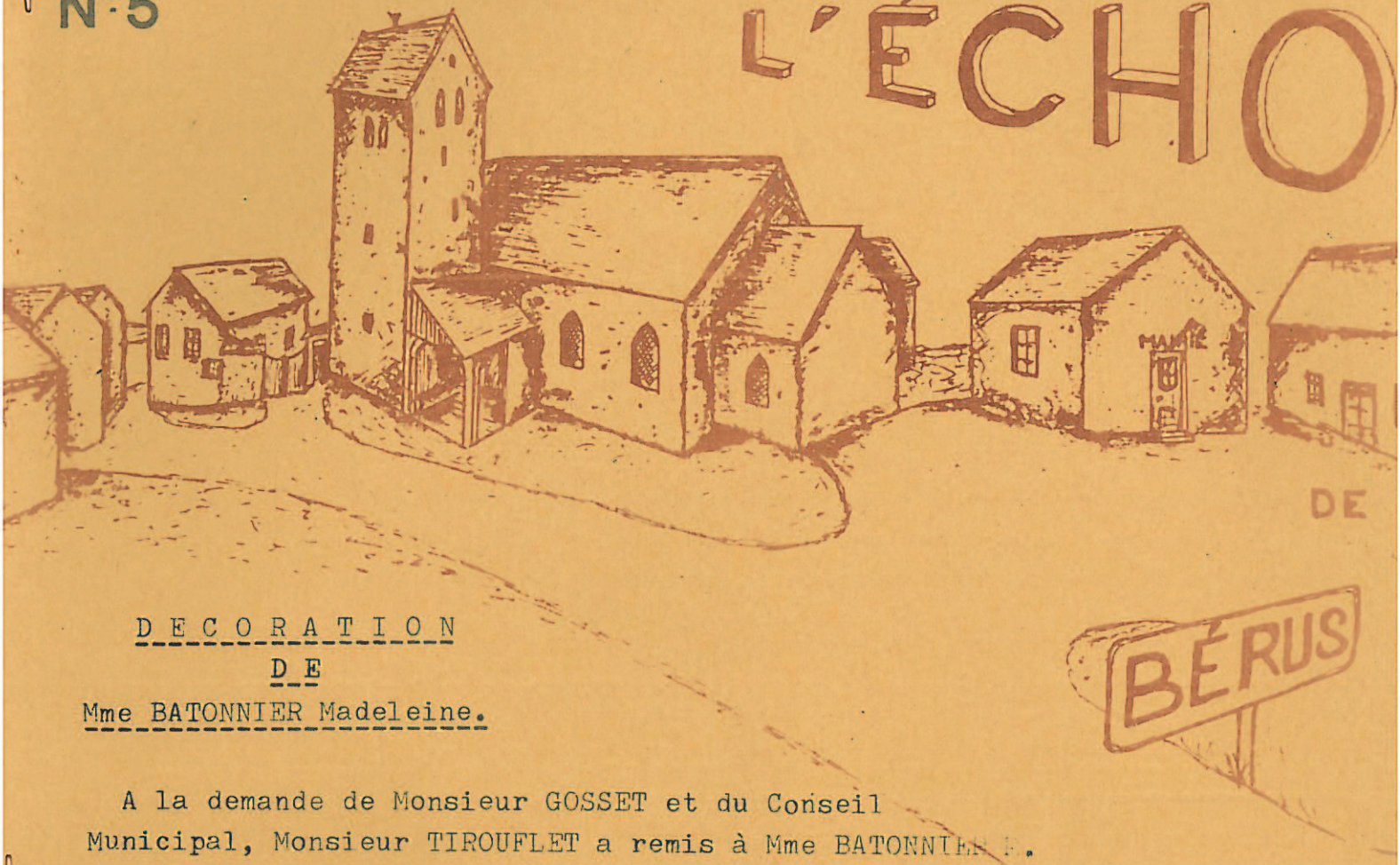

DECORATION DE Mme BATONNIER Madeleine.

A la demande de Monsieur GOSSET et du Conseil Municipal, Monsieur TIROUFLET a remis à Mme BATONNIER M. la médaille d'or de la famille française lors de la Fête des Mères 1984.

Cette distinction est d'autant plus méritée qu'après avoir élevé ses huit enfants, elle élève maintenant son petit-fils orphelin.

Nous lui renouvelons notre profonde admiration.

E L E C T I O N S à la M.S.A.

du 24 OCTOBRE I984

Suffrages exprimés par les électeurs de BERUS :

Ier COLLEGE (4 Délégués Communaux)

- Mme BELLESSORT Josiane — 20 Voix
- Mr DAVOUST Fernand — I8 Voix
- Mr LAVOLLE Robert Fils — I8 Voix
- Mr BEDOUET Bernard — I8 Voix

2ème COLLEGE (3 Délégués Cantonaux)

- LISTE FORCE OUVRIERE — 4 Voix

RESULTAT suite aux suffrages exprimés par les électeurs du regroupement de Communes ARCONNAY-BERUS :

Ier COLLEGE (Quatre délégués communaux)

- Mme BELLESSORT Josiane
- Mr BEDOUET Bernard
- Mr DAVOUST Fernand
- Mr LAVOLLE Robert Fils

2ème COLLEGE (Trois délégués cantonaux)

- Mr GUERANGER Adolphe — Force Ouvrière
- Mme BLONDEAU Marie-Noëlle — " "
- Mr BESNARD Dominique — " "

3ème COLLEGE (Deux délégués communaux)

- Mr NAIL Yves
- Mr MOREAU Jean-Pierre

COMPTE ADMINISTRATIF DE 1983

BALANCE GENERALE

LIBELLES	REALISE	A CONTINUER	TOTAUX
DEPENSES.....	462 028,69	32 279,70	494 308,39
Dépenses de fonctionnement..	273 430,39		273 430,39
Dépenses d'investissement...	I88 598,30	32 279,70	220 878,00
RECETTES.....	557 004,5I	I00 000,63	657 005,I4
Recettes de fonctionnement..	527 5I6,I4		527 5I6,I4
Recettes d'investissement...	29 488,37	I00 000,63	I29 489,00
EXCEDENT GLOBAL	94 975,82	67 720,93	I62 696,75

TARIF DES VIGNETTES ET CARTE GRISE I985

VIGNETTE AUTO : MONTANT EN FRANCS DE LA TAXE FIXEE PAR LES DEPARTEMENTS DE LA REGION*
(à partir de 1985 ce sont les départements qui fixent le tarif de la vignette)

	VIGNETTE 1984			VIGNETTE 1985														
				Loire-Atlantique			Maine-et-Loire			Mayenne			Sarthe			Vendée		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	
1 à 4 CV	170	85	76	180	90	72	180	90	72	180	90	76	180	90	72	180	90	
5 à 7 CV	321	160	76	342	171	72	342	171	72	340	170	76	342	171	72	340	170	
8 à 9 CV	760	380	76	810	405	72	810	405	72	810	405	76	810	405	72	810	405	
10 à 11 CV	900	450	76	954	477	72	954	477	72	960	480	76	954	477	72	950	475	
12 à 16 CV	1 600	800	76	1 692	846	72	1 692	846	72	1 710	855	76	1 692	846	72	1 690	845	
17 CV et +	2 400	1 200	76	2 538	1 269	72	2 538	1 269	72	2 550	1 275	76	2 538	1 269	72	2 530	1 265	
Taxe supplémentaire pour les 17 CV et +	8 100	4 050	1 100	8 640	4 320	1 260	8 640	4 320	1 260	8 640	4 320	1 260	8 640	4 320	1 260	8 600	4 300	1

1 - véhicules de moins de 5 ans
2 - véhicules de plus de 5 ans et de moins de 20 ans
3 - véhicules de 20 ans et de moins de 25 ans

Les véhicules de plus de 25 ans sont exonérés de vignette
* A cette taxe il faut ajouter 2,5 % prélevés par l'Etat pour frais de recouvrement

CARTES GRISES (Depuis 1983 ce sont les Régions qui fixent le taux de la taxe sur les cartes grises) : pour 1984 cette taxe a été fix
66 F/CV.

ADRESSES où l'on peut prendre les vignettes :
- BAR DE L'UNION M.RICHARD à ARCONNAY 72
- RECETTES LOCALES DES IMPOTS à MAMERS 72

I N F O R M A T I O N S

- PERMANENCES MAIRIE :
  - Mardi de I7 H à I9 H 30
  - Mercredi de I0 H à I2 H
  - Jeudi de I5 H à I8 H

- ETAT CIVIL

Naissances :

RIVIERE Gil "Le bourg"
né le 23 Avril I984 à Alençon.

LAMARE Vincent "La Palestine"
né le I9 Mai I984 à Alençon.

MAREC Gwendal "La Feuillère"
né le 25 Mai I984 à Alençon.

CHUITON Benoit "La Feuillère"
né le 03 Juin I984 à Alençon.

BLANCHET Emilie " La Feuillère"
née le 08 Juin I984 à Alençon.

BATEREAU Nathalie "La croix de pierre"
née le 05 Septembre I984 à Alençon.

DRABER Camille "Les grands Aitres"
née le 06 Septembre I984 à LE MANS.

Décès : Mme FAGEOT Marthe "L'Arcis"
le 09 Mai I984, dans sa 69ème année.

- TAUX DE NITRATE : Img/l

- QUETE :
  - Mariage de Mr TRETON Patrick et Melle MULOT :
    - 285,60 F au profit de la caisse des écoles de Bérus.
  - Mariage de Mr VIGNE et Melle PLANCHAIS :
    - 200,00 F au profit de l'Association des Retraités de Bérus.

- ECOLE : Suite à l'exigence de l'Inspection Académique afin de permettre l'accueil des enfants de 3 ans ; Mme COUILLAUT a été désignée par le Conseil Municipal pour assister Mr DARLOT pendant IH 30 par jour de classe.

M O N U M E N T A U X M O R T S

Le monument construit par le marbrier BOUILLON sera mis en place pour la manifestation organisée par les Anciens Combattants de BERUS le I8 NOVEMBRE I984.

Son coût ne dépassera pas le budget prévisionnel :

- 7 000 Frs Somme votée au budget primitif.

Le montant de la souscription s'est élevé à 2 000 Frs et a permis d'étoffer le projet initial.

Au sujet de la Souscription, le Conseil Municipal et les Anciens Combattants remercient très vivement les personnes de Bérus qui ont répondu à leur appel et dont les Noms suivent :

- Mrs BROSSARD Maurice, COUTREL Constant, Famille DE BOISDEFFR GOSSET Gilbert, HERSANT Roger, JULIEN Denis, LEROUX Marcel, MOREL François, PLANCHAIS Marcel, PROCOLAM Edward, VOYER And

D E V I A T I O N D ' A L E N C O N

A l'initiative de Mr GOSSET et du Conseil Municipal, une réunion d'informations a été organisée avec le concours de :

- Mr TIROUFLET Conseiller général,
- Mr BARBIER Ingénieur TPE de l'Equipement de FRESNAY/SART
- Mr DENOUEL Ingénieur divisionnaire des TPE, chargé de l'arrondissement opérationnel D.D.E. d'Alençon
- Mr MANGUY Ingénieur TPE chargé des études de l'Orne,
- et les propriétaires fonciers et habitants de la Feuillère directement concernés par ce projet.

A l'issue des exposés, un vote à main levée est demandé à titre consultatif car le projet ne peut être réalisé qu'après l'enquête d'utilité publique.

(I6 votants sur 23 se prononcent pour le premier tracé

- Le Maire de la Commune de Bérus fait savoir aux électeurs que la révision annuelle de la liste électorale prévue par le Code Electoral est commencée depuis le Ier Septembre I984.

En conséquence, les demandes d'inscription sur la dite liste seront reçues jusqu'au 3I Décembre I984 dernier délai en MAIRIE où les personnes principalement intéressées (Personnes habitant la Commune depuis le 0I/0I/84 et jeuns gens ayant I8 Ans révolus le dernier jour de Février I985 qui ne se sont pas encore faits inscrire) devront se présenter à cet effet, munies de toutes pièces justificatives utiles :

- Livret de famille,
- Carte d'identité,
- Passeport,
- Permis de conduire.
- et autres...

- Les chaises de la Salle Polyvalente peuvent être louées en dehors des manifestations communales ou autres aux habitants de Bérus pour 0,50 Frs l'unité, (Les chaises ne devront pas quitter le territoire de Bérus).

A C T I V I T E S - L O I S I R S

- ASSOCIATION DES RETRAITES DE BERUS

Madame HERSANT Présidente de l'Association des Retraités de Bérus rappelle qu'elle se tient à la disposition des retraités qui se sont installés dernièrement dans la Commune et aussi à tous les autres pour les acceuillir au sein du Club.

- Inscription le JEUDI 03 JANVIER I985.

- ANCIENS COMBATTANTS

Le I8 Novembre I984 à Bérus, se tiendra la commémoration de l'Armistice qui revêtra un éclat particulier cette année, puisque les Anciens Combattants vont inaugurer le monument suivant le programme ci-après :

II H : Accueil des personnalités.
Rassemblement des Anciens Combattants avec décoratio

II H 30 : Messe en l'Eglise de la Commune.

Après : Inauguration du monument aux morts.
Dépôt de gerbe.
Remise de décorations.

I2 H 30 : Vin d'honneur offert par la municipalité.

I3 H I5 : Banquet dans la salle polyvalente suivi d'une sauterie.

- COMITE DES FETES

Le I5 Décembre aura lieu l'arbre de Noël de la Commune offert par le Comité des Fêtes avec animation pour les enfants.

Le 04 Janvier I985 se tiendra l'assemblée générale avec renouvellement du bureau. Il serait souhaitable que des nouveaux membres et pourquoi pas des nouvelles personnes se manifestent pour prendre des responsabilités au sein de cette sympathique équipe.

Il paraît indispensable que les habitants de notre commune animent et organisent eux-mêmes leurs loisirs et leurs manifestations pour le plaisir de tous.

- GYMNASTIQUE

Animatrice : Mme MORTEAU.
Séances tous les jeudis de 20H 30 à 2I H 30.
Plus d'une quinzaine de personnes y participant régulièrement.
Cotisation annuelle 84/85 : 50 F.

- ASSOCIATION "MAINE NORMANDIE"

Nombre total d'élèves inscrits : I32, répartis de la façon suivante :

- 24 à BERUS - 30 à FYE - 39 à ANCINNES - II à MOULIN-le-CARBONNEL I7 à CHAMPFLEUR - II à OISSEAU-le-PETIT.

- I9 classes de solfège sur 7 années successives d'enseignement, de débutant jusqu'à la classe du Brevet.

- 9I élèves suivent des cours d'instruments dans II disciplines différentes :
  Flûte, Guitare, Saxophone, Clarinette, Tuba, Trombone, Trompette, Batterie, Accordéon, Orgue, Piano.

- INITIATION musicale à ANCINNES (7 classes), CHAMPFLEUR (7 classes) BERUS (2 classes), MOULIN-le-CARBONNEL (Iclasse).

INITIATION MUSICALE

Pour traiter quelque peu de ce qu'il convient d'appeler l'initiation musicale, il est indispensable de bien la situer dans le développement physiologique de l'enfant. Dès ses premières heures de vie et avant même qu'il n'ouvre les yeux, le petit d'homme réagit aux bruits qui lui sont proches et aux voix qui lui parviennent. Entendons par "homme" le sens général et universel de notre espèce.
A l'instant donc de la naissance, les oreilles perçoivent les sons, peut-être même, pourquoi pas, pendant la période de gestation. La perception auditive est innée. Et voici le long chemin de croissances physique et intellectuelle qui s'amorce. Les sens, l'ouïe entre autres, ne vont pas croître sous forme de quantité plus ou moins mesurable comme les cellules du corps ou une somme de connaissances mais vont néanmoins se développer grâce à l'environnement socio-culturel. Ce développement est sous l'entière responsabilité des adultes, de manière consciente ou non.

L'initiation musicale telle que nous-mêmes, éducateurs, l'abordons, s'effectue dans une mesure ternaire, pour utiliser le langage du solfège ; sensibiliser l'enfant à l'écoute des sons, lui faire apprécier les timbres, rythmes et volumes sonores, le faire participer par le corps et par l'esprit, Tout cet ensemble se compose avec l'amour des enfants à la clé.

C'est à cette tâche que s'emploient Madame MAUPAY et Monsieur FOURNIER, au sein de quelques écoles primaires de notre canton,.

Noël A.

H I S T O R I Q U E

Le passant qui de Bérus va à OISSEAU-LE-PETIT par les petites routes rencontre au carrefour de la route de GESNES-LE-GANDELAIN à OISSEAU-LE-PETIT, un modeste champ de fouilles.

Il s'agit des restes d'un Temple GALLO ROMAIN, seul vestige d'une ville comportant un théâtre de 3 000 places, un forum, des thermes, un établissement de jeux, une rue bordée de boutiques, et couvrant une superficie estimée à environ 100 Hectares.

Cette ville était un carrefour de grandes voies de communication de l'époque, dans la zone de contact des trois peuplades gauloises de la région :

- les Cénomans pour l'actuel département de la Sarthe,
- les Diablintes pour le département de la Mayenne,
- les Esuvuis pour le département de l'Orne.

Ce site déjà découvert dans la première moitié du siècle dernier était tombé dans l'oubli le plus profond. Il a été redécouvert lors de campagnes de recherches aériennes qui ont pu confirmer l'importance de ce site.

Notre commune ne peut se prévaloir d'un site aussi important, mais la tradition veut que plusieurs des demeures anciennes de notre commune aient été construites sur l'emplacement d'anciennes villas Gallo Romaines. L'on retrouve parfois dans les bâtiments, granges ou étables des colonnes anciennes utilisées en réemploi.

Sachons nous aussi conserver avec soin ces intéressants vestiges.

L'on prétend également qu'une importante voie romaine passait sur notre commune. Celle-ci passait vraisemblablement sur la hauteur à la lisière des bois actuels, et notamment près du chêne dit de la Fabrique.

La plaque apposée sur ce chêne a disparu récemment.

- Que la personne qui l'a receuillie ait la bonne volonté de l'y remettre.